

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 27 novembre 2013

Projet de loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale

Déclaration du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse tient dans un premier temps à saluer l'initiative et la démarche du gouvernement qui va dans le sens d'une plus grande transparence de la politique de développement et de solidarité internationale, notamment en la soumettant au débat parlementaire et qui, pour la première fois, pose dans une loi d'orientation et de programmation les principes forts de la politique française de solidarité internationale. Nous nous félicitons, en particulier, de l'importance donnée à l'approche par les droits ou encore au principe de cohérence des politiques de solidarité internationale.

Le projet de loi demeure cependant souvent imprécis et peu enclin à détailler le contenu de ses objectifs principaux ou à hiérarchiser les priorités de la politique française, ainsi que le souligne l'avis. Nous soutenons pleinement l'avis lorsqu'il insiste sur la nécessité d'évoluer vers une plus grande traçabilité de l'aide à toutes les étapes du processus d'allocation des fonds, notamment par la localisation des intermédiaires financiers, voire par la réduction de leur nombre, ainsi que par l'identification des bénéficiaires finaux. Plus spécifiquement, nous saluons le lien qui est fait avec la lutte contre l'évasion fiscale dans l'avis, tant est regrettable l'absence des enjeux de fiscalité et de développement dans le projet de loi. Nous souscrivons également à la définition de l'éducation comme axe prioritaire de toute politique de développement et au soutien de l'intérêt de la coopération technique *via*, notamment, le volontariat de solidarité internationale et le service civique à l'international.

Notre groupe estime cependant que l'avis aurait pu aller plus loin dans son analyse du projet de loi d'orientation et en particulier aurait pu être plus exigeant au regard des absences du texte :

- le climat fait partie des politiques prioritaires. Nous y souscrivons évidemment. Cependant, au regard du caractère désormais inéluctable du réchauffement et en étant bien conscients que les pays en développement sont non seulement plus exposés, mais également moins armés pour lutter, il nous semble qu'un engagement ferme quant au financement de l'adaptation au changement climatique aurait été nécessaire, notamment dans la visée de la préparation de la conférence pour le climat qui aura lieu à Paris en 2015 ;
- le projet de loi souhaite s'engager en faveur de la RSE dont il estime qu'elle doit être une dimension transversale de la politique de développement et de solidarité internationale. À l'instar de l'avis de notre assemblée qui a estimé que ce constat aurait mérité davantage de développement, nous soutenons la demande de précision quant à la définition de la RSE.

Nous aurions même, à ce sujet, aimé que l'avis inclue clairement la responsabilité fiscale des entreprises dans la RSE. C'est là un regret de notre groupe.

- enfin, l'avis soutient le projet de loi lorsqu'il évoque le rôle des petites et moyennes entreprises dans le développement économique. Notre groupe estime que l'appui aux PME/PMI devrait prioriser l'appui au secteur privé local (plutôt qu'aux filiales locales d'entreprises multinationales). Il aurait également pu être utile de spécifier dans la loi d'orientation que les sociétés-mères ont, à l'égard de leurs filiales et sous-traitants, un devoir de vigilance raisonnable qui leur impose de prévenir les violations aux droits humains et à l'environnement. L'État a, quant à lui, un devoir d'exemplarité dans les choix qu'il fait en termes de soutien à des acteurs privés dans le cadre de sa politique de développement.

En dépit de ces regrets, et parce que nous estimons que l'avis, ainsi que le projet de loi, vont dans le bon sens, notre groupe vote en faveur du texte.